



ARTICLE 1 DE LA CONSTITUTION ITALIENNE

ART.1



L'Italie est une République démocratique, fondée sur le travail.

La souveraineté appartient au peuple, qui l'exerce dans les formes et les limites de la Constitution.





ARTICLE 1 DE LA CONSTITUTION ITALIENNE

ART.1



La République démocratique est une forme de gouvernement dans lequel la souveraineté est exercée par les citoyens par un vote.

Le peuple est l'ensemble des citoyens, qui est, ceux qui sont liés à l'état par le rapport sur la citoyenneté.

Citoyenneté= contrainte d'appartenance à un état qui implique une série de droits et de devoirs.

La Constitution est un acte normatif fondamental qui définit la nature, la structure, l'activité, les règles de base d'une organisation.

Cet article donne beaucoup d'importance au travail et souligne son caractère de droit et le devoir.

Droit= parce que par le travail de chaque mandat pour lui-même et à sa famille une vie décente.

Devoir social= parce que par le travail tout le monde contribue à charger la société tout entière.